

## Séance du conseil communal du 11.02.2026

---

### Présents :

Dali ZHU (DP),  
**Bourgmestre**

PoI THOME (LSAP),  
Jean-Jacques ARRENSDORFF  
(Déi Gréng)  
**Échevins**

Stéphanie ANSAY (LSAP), Robert AXMANN (DP),  
Jean-Pierre DI GENOVA (CSV), Eric EIFES (DP),  
Marc ENTRINGER (CSV), Yves LOOSE (CSV), Noé  
RODRIGUES (CSV)

### Conseillers

Marta PEREIRA  
**La secrétaire communale f.f**

Gilles STEICHEN  
**Rédacteur**

**Excusée :**  
Marion ZOVILE-BRAQUET (CSV)  
**Conseillère**

**Procuration**  
Marion ZOVILE-BRAQUET (CSV)  
→ Yves LOOSE (CSV)

### Ordre du jour

#### Séance publique :

1. Démission d'un membre de la commission consultative des sports
2. Proposition d'un nouveau membre dans la commission de la BD
3. Proposition de nouveaux membres pour des commissions communales
  - 3.1. Membres commission consultative / Sièges LSAP
  - 3.2. Membres commission consultative / Sièges DP
4. Approbation des morcellements et lotissements des parcelles
  - 4.1. Lieu - dit « Rue de Dalheim » Section

- B de Moutfort / Medingen
- 4.2. Lieu-dit « An de Leessen » Section C de Contern
- 4.3. Lieu-dit « Route de Remich » Section B de Moutfort / Medingen
- 4.4. Lieu - dit « An de Steng » Section C de Contern
5. Règlement-taxe relatif à la vente de bois
6. Règlements généraux de circulation – modifications à durée déterminée
7. Validation des recettes
8. Vote du budget
9. Informations et questions des conseillers

#### Séance publique

##### 1. Démission d'un membre de la commission consultative des sports

A l'unanimité des voix, le conseil communal accepte la démission de Madame Martine REISEN du 29 janvier 2026 de la commission des sports.

##### 2. Proposition d'un nouveau membre dans la commission BD

A l'unanimité des voix, le conseil communal accepte la candidature de Monsieur Mathieu PATER dans la commission consultative de la BD.

##### 3. Proposition de nouveaux membres pour des commissions communales

###### 3.1. Membres commission consultative - Sièges LSAP

A l'unanimité des voix, le conseil communal accepte les nominations dans les commissions consultatives suivantes :

- Homme de l'art : Monsieur Fernand SCHILTZ
- Jeunesse : Madame Claire DELCOURT
- Mobilité : Monsieur Geoffroy THIERIE
- Vivre-ensemble interculturel : Madame Stéphanie ANSAY

###### 3.2. Membres commission consultative -Sièges DP

A l'unanimité des voix, le conseil communal accepte les nominations dans les commissions consultatives suivantes :

- Voirie rurale : Monsieur Jean-Paul WILTGEN  
- Culture et Tourisme : Madame Isabelle WAILLIEZ et  
Monsieur Eric EIFES.

#### **4. Approbation des morcellements et lotissements des parcelles**

##### **4.1. Lieu-dit « Rue de Dalheim » Section B de Moutfort / Medingen**

A l'unanimité des voix, le conseil communal approuve le projet de morcellement dressé par TERRA G.O. SàRL (affaire n°2025292CONT) pour le compte de Madame Caroline ESCH concernant la parcelle 101/5478, section B de Moutfort et Medingen.

##### **4.2. Lieu-dit « An de Leessen » Section C de Contern**

A l'unanimité des voix, le conseil communal approuve le projet de morcellement dressé par Monsieur Marco BESCH en date du 18 décembre 2025 concernant le morcellement des parcelles :

- 18/4795, section C de Contern
- 18/4792, section C de Contern

##### **4.3. Lieu-dit « Route de Remich » Section B de Moutfort / Medingen**

A l'unanimité des voix, le conseil communal approuve le projet de morcellement dressé par BEST G.O. (réf. : 259405) pour le compte de Sopi Concept, mandaté par Monsieur Guillaume Roger ZENNER en date du 31 octobre 2025, concernant les parcelles 1874/5853 et 1874/5854, section B de Moutfort et Medingen.

##### **4.4. Lieu-dit « An de Steng » Section C de Contern**

A l'unanimité des voix, le conseil communal approuve le projet de morcellement dressé par BCR S.àR.L. (affaire : 233619) pour le compte des dames Michelle REUTER et Monique REUTER et de la société ORCHARD S.àR.L. concernant les parcelles 1874/5853 et 1874/5854, 80/2686, 81/2689 et 81/5894, section C de Contern.

#### **5. Règlement-taxe relatif à la vente de bois**

À la suite d'une erreur de date constatée après la séance du 28.01.2026, et étant donné qu'il est impossible de facturer rétroactivement au 01.01.2026, ce point doit être soumis à un nouveau vote.

A l'unanimité des voix, le conseil communal fixe avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2026, sous condition d'approbation de la présente par l'autorité supérieure, le règlement-taxe pour le prix de vente du bois de chauffage (tva non incluse), comme suit :

##### **Art. 1<sup>er</sup>**

Les prix de vente de bois de chauffage coupés à enlever au bord du chemin forestier sont fixés comme suit :

- 180 € htva / corde d'une longueur de 100 cm ;
- 215 € htva / corde d'une longueur de 50 cm ;
- 225 € htva / corde d'une longueur de 33 cm ;
- 245 € htva / corde d'une longueur de 25cm ;

##### **Art 2**

Le prix pour la livraison à domicile du bois de chauffage est fixé à 30 € htva par livraison

##### **Art 3**

Le prix de vente de bois d'allumage livré est fixé à 25 € htva par sac.

##### **Art 4**

Le prix de vente de bois de cheminée préséché et livré est fixé à 20 € htva par sac de 80 litres.

##### **Art 5**

La vente du bois de chauffage aux ménages est définie comme tel au registre de la population de la commune de Contern.

Le bois de chauffage est exclusivement destiné à l'usage propre de chaque ménage et n'est pas destiné à la revente ou à la cession à un tiers. La quantité de livraison est limitée à 6 cordes par ménage.

##### **Art 6**

Les commandes se font par écrit pendant une période limitée à fixer annuellement par le collège des bourgmestre et échevins moyennant un formulaire mis à disposition par l'administration communale de Contern.

##### **Art 7**

Le présent règlement-taxe entre en vigueur dès approbation par l'autorité supérieure et sa publication conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

## 6. Règlements généraux de circulation - modifications à durée déterminée

A l'unanimité des voix, le conseil communal approuve les règlements de circulation temporaire édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date règlement	Objet
16 janvier 2026	Règlement temporaire à Oetrange – rue de Canach
19 janvier 2026	Règlement temporaire à Oetrange – am For
26 janvier 2026	Règlement temporaire à Contern – rue Gabriel Weis
26 janvier 2026	Règlement temporaire à Moutfort – rue Kiem
26 janvier 2026	Règlement temporaire à Moutfort – rue Kiem
26 janvier 2026	Règlement temporaire à Moutfort – rue du Chemin de Fer et « Cité Ledenberg » « Suppression du passage à niveau PN59 de la société CFL »
04 février 2026	Règlement temporaire à Moutfort - Kiem
04 février 2026	Règlement temporaire à Contern – rue Paul Rischard

## 7. Validation des recettes

A l'unanimité des voix le conseil communal accepte de valider les recettes suivantes :

Subvention dans le cadre de l'extension du campus scolaire "Um Ewent"	3 392 058,00 €
Autres remboursements	10,67 €
Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	22 919,25 €
Remboursements divers : taxes, redevances, recettes et remboursements divers	10,67 €

Remboursements divers : taxes, redevances, recettes et remboursements divers	-10,67 €
Repas sur roues	4 920,93 €
Location de la chasse	5,06 €
Location de la chasse	1 016,60 €
Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus	8 574,00 €
Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	2 115,00 €
Cours de langue pour les adultes	8 330,00 €
Fonds de dotation globale des communes	2 800 553,00 €
Loyers et charges locatives d'immeubles bâtis	450,00 €
Loyers et charges locatives d'immeubles bâtis	13 523,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 254 476,46 €</b>

## 8. Vote du budget

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, le conseil communal approuve le budget 2026.

Vote pour : Dali ZHU, Pol THOME, Jean-Jacques ARRENSDORFF, Stéphanie ANSAY, Robert AXMANN, Eric EIFES

Vote contre: Jean-Pierre DI GENOVA, Marc ENTRINGER, Yves LOOSE, Noé RODRIGUES, Marion ZOVILE-BRAQUET

## 9. Informations et questions des conseillers

Le collège des bourgmestre et échevins annonce les points suivants pour :

### La commission des finances

- Monsieur Marc ENTRINGER a démissionné en tant que président
- Monsieur Guy REEF a été retenu en tant que président
- Monsieur André WAGENER a démissionné en tant que en tant que secrétaire
- Monsieur Gilbert KOLBACH a été retenu en tant que secrétaire

### Annulation de vente

Monsieur Jean-Jacques ARRENSDORFF

annonce que la vente de la parcelle n°1542/5647 située à Moutfort, conclue entre la Commune de Contern et la société SHV Real Estate et approuvée à l'unanimité par le conseil communal lors de la séance du 8 octobre 2025, est annulée. En effet, il s'est avéré que ladite parcelle n'appartient pas à la Commune de Contern, mais à l'État. Dans le cadre de ses recherches, le notaire a contacté l'Administration du cadastre et de la topographie. À l'issue d'investigations approfondies, des pièces justificatives ont été retrouvées confirmant que l'État est propriétaire de la parcelle depuis le 5 décembre 1984. Par conséquent, la mention du propriétaire a été rectifiée au 30 octobre 2025.

Monsieur le bourgmestre déclare la séance du conseil communal close.